

L'Union SNUI - Sud Trésor est devenu :



**Solidaires Finances Publiques**

**V A L - D E - M A R N E**

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95

solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

## Déclaration liminaire à la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) du 24 juillet 2014 de mutation des B au 01/09/2014

Monsieur le président de la CAPL,

Si nous siégeons aujourd'hui en CAP Locale d'affectation des Contrôleurs des Finances Publiques, un petit rappel des événements depuis la sortie du projet national le 13 mai dernier s'impose.

Au stade du projet national, les élus de tous les syndicats ont constaté un déficit en effectifs très important et un mouvement minimaliste réalisé par l'administration pour gérer cette pénurie en effectif.

L'ensemble des élus a donc interpellé la Direction Générale pour débloquer le mouvement de mutation et exiger l'appel intégral des listes complémentaires en attente.

La Direction Générale a proposé de recevoir en audience les élus le 3 juin pour répondre à la plate-forme revendicative intersyndicale.

Seuls les élus de Solidaires Finances Publiques se sont présentés à cette audience pour porter et défendre les revendications légitimes des agents.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont obtenu dans le cadre de cette audience l'engagement de la Direction Générale pour :

- faire un effort significatif dans le mouvement définitif de mutation,
- utiliser toutes les marges budgétaires existantes pour appeler au maximum les listes complémentaires en attente (des annonces sont attendues cette semaine sur ce sujet).

Forts des avancées obtenues dans le cadre de cette audience, les élus de Solidaires Finances Publiques se sont donc présentés à la première convocation de la CAP Nationale pour commencer la défense des situations individuelles.

Les autres syndicats étant absents, le quorum n'étant pas atteint, les travaux n'ont pas commencé le jour prévu initialement.

Dans le cadre de la deuxième convocation (48 heures après), les travaux de CAP ont pu débuter. Ce décalage pris dans le début des travaux a bien sûr eu pour conséquence de retarder la publication du mouvement définitif et par déclinaison les travaux de toutes les CAP Locales sur tout le territoire.

Les résultats du mouvement définitif prouvent que l'action des élus de Solidaires Finances Publiques dans le cadre de l'audience du 3 juin a porté ses fruits. Il devient aujourd'hui nécessaire de mettre l'accent à long terme sur les **recrutements indispensables** pour le bon fonctionnement des services !

Concernant tout particulièrement cette CAP Locale, Solidaires Finances Publiques estime que le suivi de la situation nationale et départementale des effectifs relève bien de la compétence des CAP et exige à ce titre toute la transparence de la part de l'administration.

Solidaires Finances Publiques revendique, pour les agents de tous les cadres, une affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes, à savoir sur la direction, à la commune (et non la RAN), à la mission structure. Ces affectations doivent être prononcées après avis des CAP Nationales et en fonction de l'ancienneté administrative.

De plus, les affectations locales devront être prononcées, après avis d'une CAP Locale, par déclinaison des règles nationales, selon un cadrage national précis et concerté ne laissant pas la place à l'arbitraire local. Solidaires Finances Publiques dénonce les dérives en CAP Locale qui ne respectent pas les affectations selon l'ancienneté administrative. Pourtant, sur ce sujet, les règles locales et nationales sont clairement écrites dans l'instruction annuelle du 18 décembre 2013 page 12.

« Pour l'élaboration des mouvements de l'année 2014, le classement des demandes de mutation sera effectué sur la base de l'ancienneté administrative des agents connue au 31 décembre de l'année précédant le mouvement général, soit au 31/12/2013.

L'ancienneté administrative est constituée par le grade, l'échelon, la date de prise de rang dans l'échelon des candidats à mutation.

A ancienneté administrative égale, les agents sont départagés par leur numéro d'ancienneté.

L'ancienneté administrative ainsi calculée est pondérée par l'interclassement intégral des grades à l'intérieur de chacun des corps B et C, en fonction de l'indice nouveau majoré ».

De plus, au plan local, Solidaires Finances Publiques exige la création au TAGERFiP de toutes les structures adossées à un service telles que Pôle Enregistrement, PRS, etc.

Ainsi en direction les agents doivent être affectés sur la division ou sur un service. Ce qui permet d'obtenir en CAP Locale une affectation la plus fine possible et évite

qu'ils ne soient déplacés en fonction des besoins.

Solidaires Finances Publiques exige un bilan national de la première campagne d'affectation (tant nationale que locale) dans le cadre de la mise en place des RAN. (Nous vous rappelons que Solidaires Finances publiques est contre les RAN).

Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire.

Nous dénonçons également la tenue de CAP en juillet en ce qu'elles ne permettent pas aux collègues mutés de le faire dans de bonnes conditions.

Nous terminerons en remerciant nos collègues des ressources humaines pour leur travail, réalisé dans des conditions déplorables compte-tenu des délais extrêmement courts !

#### Explication de vote :

Tout comme au niveau national, les élus de Solidaires Finances Publiques Val-de-Marne ne peuvent que voter contre ce mouvement local d'affectation puisque :

- tous les collègues n'ont pas obtenu leur premier vœu ;
- des affectations ont été effectuées dans « le seul intérêt du service » ce qui est inadmissible !
- alors que cette situation est due au fait que 63 postes B et 38 C restent vacants, ce qui est inacceptable !
- d'autant plus que les emplois implantés sont déjà insuffisants au regard de la charge de travail, notre administration subissant depuis de trop nombreuses années des milliers de suppressions d'emplois qui dégradent fortement les conditions de vie au travail de nos collègues !